



Arc Lémanique Immobilier Sàrl

Madame, Monsieur,

A partir du **1er janvier 2013**, la ville de Lausanne a mis en place un système de sacs à poubelle obligatoires avec taxe au sac.

Chaque locataire doit impérativement acheter les sacs sur la commune de Lausanne.

Son achat est possible dans les supermarchés de type Migros, Coop la grande ainsi que dans les offices de Poste.

Tout autre type de sacs (noirs ou transparents) **ne sont plus admis** dans les containers. Seul le sac officiel taxé blanc et vert est admis pour la collecte des déchets incinérables.

Il est donc formellement interdit de jeter les sacs noirs dans les poubelles.

Des contrôles sont effectués par la commune en cas de non respect.

Le locataire est responsable de ses déchets.

En cas de non respect, le locataire commet une infraction et se trouve passible d'une amende jusqu'à **50'000 francs** au plus.

Lors de l'état des lieux d'entrée du locataire dans l'appartement, un sac officiel taxé blanc et vert lui sera remis gracieusement.

Par cette directive le locataire reconnais avoir lu et accepté ce document et l'article 17 du contrat de bail.

Le (s) Locataire (s)

Le Bailleur : Arc Lémanique Immobilier